

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-45-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

**N° 45/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

**Objet de la délibération :**

Budget primitif 2022 :  
Budget ZAE La Louière

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

**Excusé(e)**

Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL

**Absent(e)s**

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Grenier, Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du budget ZAE La Louière pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	287 824,86	367 912,79
Reprise définitive du résultat	80 087,93	
<b>TOTAL</b>	<b>367 912,79</b>	<b>367 912,79</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	363 531,79	267 824,86
Reprise définitive du résultat		95 706,93
<b>TOTAL</b>	<b>363 531,79</b>	<b>363 531,79</b>

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 du budget ZAE La Louière.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme  
Jean-Claude GRENIER  
Président